



Les termes et conditions suivants s'appliquent à tous les travaux de service réalisés par Cryostar SAS pendant l'installation, le démarrage, les réparations, les inspections, les formations ou les maintenances sur les équipements. Ces termes et conditions sont effectifs à la date de publication de ce bulletin et peuvent être modifiés sans préavis. Ce document remplace tout autre document antérieur excepté si une autorisation écrite de Cryostar SAS sauf accord spécifique écrit passé avec Cryostar SAS.

1. DEFINITION DU TARIF

Calcul du tarif:

Les jours facturables sont calculés au moment du départ du technicien de Cryostar SAS jusqu'à son retour à Cryostar SAS inclus les weekends et jours fériés (porte à porte).

A. Tarif standard – Ce taux s'applique aux heures travaillées pendant un jour normal de 8 heures du lundi au vendredi sauf jours fériés.

B. Heures supplémentaires – Ce tarif s'applique aux 4 premières heures au-delà des 8 heures normales et aux 12 premières heures du samedi.

C. Tarif jours fériés – Ce tarif s'applique aux heures excédant les 12 heures de travail par jour où le tarif standard s'applique, aux heures excédant les 12 heures les samedis, les heures de nuit et à toutes les heures les dimanches et jours fériés.

D. Jours fériés observés par Cryostar SAS: Nouvel An, Vendredi Saint, Lundi de Pâques, Ascension, 1er mai, 08 mai, lundi de Pentecôte, 14 juillet, Assomption, 1^{er} novembre, 11 novembre, 25 et 26 décembre.

E. 11 heures de repos devront être respectées entre 2 jours de travail. Après 15 jours de travail consécutifs, un jour de repos sera accordé.

F. Les reçus seront fournis au moment de la facturation seulement si les coûts sont refacturés aux frais réels +10%; sinon, le forfait s'appliquera sans présentation des reçus.

2. RESPONSABILITES DE L'ACHETEUR

A. L'acheteur doit fournir au technicien tous les outils, les équipements, l'aide, les pièces nécessaires à la bonne réalisation du travail.

B. L'acheteur doit passer une commande écrite mentionnant le besoin d'un technicien afin de planifier celui-ci. La commande doit être révisable sachant que le montant de l'intervention définitif n'est connu qu'à la fin de celle-ci.

C. La demande d'intervention pour des services liés à la BU Process (IG) et LNG T&T doit être notifiée à Cryostar SAS deux semaines à l'avance, et quatre semaines à l'avance pour des services liés à la BU Process (HC).

3. CHARGES FACTURABLES

A. Le temps travaillé par le représentant Cryostar SAS sera facturé en accord avec les tarifs et règles mentionnés précédemment.

B. Heures d'attente – Le temps d'attente du représentant Cryostar SAS du lundi au dimanche pour un maximum de 8 heures par jour est considéré comme du temps de travail même si ses services ne sont pas utilisés. Le temps d'attente sera facturé au tarif horaire standard.

C. Temps de voyage – Le temps de voyage s'entend du départ du technicien à son retour incluant les temps d'attente dans les aéroports. Il sera facturé au tarif horaire standard.

D. En l'absence d'un préavis écrit de cinq (5) jours ouvrés, toute annulation de services préalablement validés et confirmés sera assujettie à une facturation de 2.500 EUR. Sauf préavis écrit de quinze (15) jours, tout décalage des temps de travail du technicien (dans la mesure où celui-ci doit rester sur site) sera facturé à hauteur de 75% de 8 heures travaillées par jour. Dans

la négative, Cryostar se réserve le droit de réaffecter le personnel sur un autre site.

4. CONDITIONS DE TRAVAIL :

A- Pour un travail effectué dans des températures au dessus de +35°C, une pause toutes les 2 heures s'impose avec boissons chaudes ou froides, ainsi que l'accès à une salle climatisée.

B- Pour un travail effectué dans des températures inférieures à -10°C, une pause toutes les 2 heures s'impose avec boissons chaudes, ainsi que l'accès à une salle chauffée.

C- Nos techniciens sont en droit d'appliquer le « droit de retrait » pour leur sécurité (cf P-GSD-FS-02).

5. DEPENSES DEPLACEMENT

A. Le billet d'avion sera réservé en classe économique pour tous les vols nationaux et internationaux inférieurs à 5 heures. Les vols effectués de nuit ou excédant 5 heures sont réservés en classe Business ou équivalent. Un représentant voyageant en classe économie sur un vol de plus de 5 heures devra respecter un temps de repos d'une journée.

B. Un partage égal sera fait lors de la facturation lorsque le représentant Cryostar SAS se déplace d'un site à l'autre sans revenir à Cryostar SAS.

C. Une intervention ne dépassera pas soixante (60) jours. Une rotation de personnel sera effectuée après soixante (60) jours et sera à la charge du client (billet d'avion, train, voiture, taxi, et toute autre dépense).

6. GARANTIE

A. Les termes de garantie Cryostar pour les équipements neufs seront appliqués (cf les CGV).

B. La détermination de la demande de garantie sera effectuée par la Direction de Cryostar SAS et non par le représentant. Toute décision du représentant sur ce point ne pourrait engager Cryostar SAS.

C. Les pièces et la main d'œuvre associées à une intervention feront l'objet de 90 jours de garantie. Cryostar SAS ne pourra en aucune manière être responsable au titre de dommage indirect tels que, sans exhaustivité, préjudice ou trouble commercial, perte de clientèle, perte de bénéfice, perte d'image de marque ou perte de données. Les frais de déplacement ainsi que le temps de voyage seront refacturés aux tarifs mentionnés plus haut.

Le travail sous garantie effectué chez Cryostar SAS ou dans une filiale ne sera pas facturé.

D. Les pièces et la main d'œuvre associées à une réparation faite à Cryostar SAS feront l'objet de 180 jours de garantie.

E. Les conditions de garantie stipulées aux points A à D (inclus) sont exclusifs de toute autre stipulation relative à la garantie des prestations de Cryostar SAS, y compris les stipulations incluses dans les CGV.

7. TAXES

Les prix s'entendent NET DE TOUTES TAXES. Les factures sont en EURO. Les taux sont valables jusqu'à la fin de l'année calendaire en cours.

L'acheteur sera responsable du paiement de toutes les taxes pour le service fourni dans le pays de la prestation.

Toute taxe imposée à Cryostar SAS ou à son personnel sera refacturée en frais direct au client.

8. PAIEMENT

Toute facture est payable à 30 jours net après sa date d'émission, à l'exception des pays dits 'Zones sensibles' où un paiement d'avance sera demandé.



Le fait que le client refuse de signer les feuilles d'heures du représentant Cryostar SAS pour le service rendu annule en aucun cas l'émission de la facture.

9. FORCE MAJEURE

En cas de force majeure (tremblement de terre, ouragan, épidémie, guerre, insurrection, etc), Cryostar se réserve le droit d'annuler ou de décaler l'intervention ou de rapatrier son représentant s'il est déjà sur site. Les mêmes termes s'appliquent pour les zones sensibles ou les pays sous embargo.

10. FOURNITURE DE LOGICIEL

Si un logiciel est fourni lors de la signature de l'accord de service, Cryostar attribue à l'acheteur une licence non-exclusive et libre de droit pour son seul usage du logiciel fourni avec le système du vendeur. Sous cette licence, l'acheteur peut : (a) Utiliser le logiciel du vendeur avec le système fourni par l'acheteur; (b) Copier le logiciel du vendeur dans le système d'exploitation ou imprimer une version pour sauvegarde; (c) Créer une copie supplémentaire pour des raisons d'archivage seulement. Le formulaire « Demande d'Intervention sur Site» doit être rempli pour toute demande d'intervention.

IMPORTANT: Les Parties conviennent de façon express que les Conditions Générales de Vente de Cryostar SAS (ci-après les "CGV") (qui peuvent être consultées à l'adresse internet suivant : <http://www.cryostar.com/gsc> ou sur simple requête écrite auprès de Cryostar) s'appliquent *mutatis mutandis, servandis servatis* au contrat de service conclu entre les parties, étant acquis que les stipulations des CGV s'interprètent comme étant des stipulations complémentaires aux conditions générales de service (ci-après les « CGS »), sans qu'il ne soit crée aucun préjudice, contradiction ou conflit aux présentes conditions. Dans l'hypothèse d'une éventuelle divergence d'interprétation et/ou de compréhension entre les CGV et les CGS, les CGS doivent en toute circonstance primer sur les CGV.

L'Acheteur déclare, par la présente, avoir pleinement accepté l'intégralité des conditions, et avoir été en mesure de revoir les CGV et les CGS avec l'assistance d'un conseil juridique si nécessaire.

J'ai lu et accepte les termes et conditions mentionnés ci-dessus

Nom/ Signature client/ Cachet

_____ Date _____